

FICHE 1 – TARIFS EN VIGUEUR

A compter du 1^{er} février 2026, les tarifs en vigueur sont les suivants :

- **Midi** : 12,60 euros par repas.
- **Soir** : 5,50 euros par repas.
- **Complément soupe** : 1,20 euros en plus du repas.

Les compléments sont à votre charge, ils ne sont pas pris en compte dans les plans d'aide.

En 2026, le barème applicable provisoirement aux bénéficiaires ne disposant pas d'aide est le suivant :

Tranches	Prix du repas Midi	Revenu fiscal de référence Imposition seule	Revenu fiscal de référence Imposition couple
Tranche 1	11,10 €	Inférieur à : 1034,28 €	Inférieur à : 1605,73 €
Tranche 2	12,10 €	Entre : 1034,28 € et 1300 €	Entre : 1605,73 € et 2001,65€
Tranche 3	12,60 €	Supérieur à : 1300 €	Supérieur à : 2001,65 €

Les tarifs ainsi que le barème peuvent évoluer chaque année.